



BIEN VIVRE ENSEMBLE

NOVEMBRE 2025

Informations MAIRIE :

Les horaires :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h
Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : mairie@mairieaudrieu.fr
02 31 80 21 51- 5 rue du Moutier
Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu et sur panneau pocket
Site internet de la mairie : mairieaudrieu.fr

Permanences des élus le samedi de 10h à 12h

15 novembre, 13 décembre, 31 janvier, 7 février.

Fermeture mairie

La mairie sera fermée le lundi 10 novembre et du samedi 20 décembre 2025 inclus au samedi 3 janvier 2026 inclus.

Elections municipales

Dates des élections : 15 et 22 mars 2026

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera le mardi 11 novembre à 14h00 aux monuments aux morts, rendez-vous à 13h45 dans le verger de la mairie. La cérémonie sera suivie du verre de la fraternité. La circulation sera interdite « rue du Moutier » devant les stèles.

Assainissement collectif

La commune va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées. Pour mener à bien cette mission, une visite des installations de certaines de vos propriétés est nécessaire. La société CALI est missionnée par la mairie pour cette opération. Un courrier sera distribué aux habitations concernées.

Pour tout nouveau raccordement, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (la PFAC) de 1067.00 € vous sera demandée. Depuis le 1^{er} janvier 2025, lors d'une cession immobilière, un contrôle par une entreprise compétente est obligatoire pour attester de la conformité des installations : réalisation du branchement, connexion de toutes les installations intérieures au réseau et séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

Démarches administratives

Le recensement pour tous les jeunes Français, Aldériens et Aldériennes est obligatoire dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Rendez-vous en mairie muni de votre livret de famille et d'une pièce d'identité.

Ce recensement est la 2^{ème} étape (sur 3) du parcours de citoyenneté qui se finira par l'obtention d'un certificat, obligatoire pour passer vos examens (CAP, BAC, permis de conduire ...) et concours.

Carte d'identité et passeport : Demande et renouvellement à effectuer auprès de la mairie de Tilly-sur-Seulles (02 31 80 80 26) – (Photomaton sur place).

Elections : La date butoir pour les inscriptions sur les listes électorales est fixée au jeudi 6 février 2026. Pour vous inscrire, il vous sera demandé votre Carte Nationale d'Identité, un justificatif de domicile ainsi que vos coordonnées téléphoniques et mails.

Accès aux déchèteries :

Il est désormais possible de demander sa première carte, déclarer un vol, une perte, un déménagement ou un dysfonctionnement sur le site www.seroc14.fr

Ce site permet aussi de faciliter, pour les usagers, l'accès à l'information et aux services liés à la gestion des déchets.

Autorisation d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme est mise en place. Vos projets de travaux peuvent être déposés sur le guichet unique de dépôt : urba-demat.ter-bessin.fr

« Un guide d'utilisateur » peut vous être communiqué sur demande (par mail ou sur place à la mairie).

A noter :

1- Pour les déclarations préalables (DP) : penser à déposer en mairie la déclaration d'achèvement de travaux pour obtenir le certificat de non-contestation.

2- Pour les permis de construire (PC) : penser à déposer en mairie l'ouverture de chantier et la déclaration d'achèvement des travaux pour obtenir en retour le certificat de non-contestation.

Balayeuse

27 novembre et 17 décembre, les dates de passage pour 2026 ne nous ont pas été communiquées. Elles seront inscrites sur le site de la commune dès que nous en aurons connaissance.

Eclairage public

Afin de réduire les délais d'intervention, si vous êtes témoins d'un dysfonctionnement, n'hésitez pas à nous le signaler en nous indiquant les deux numéros inscrits sur les lampadaires.

Sécurité

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le vélo et la trottinette comme moyen de locomotion.

Pensez à votre sécurité, respectez le code de la route et soyez visible !

Nous vous rappelons que le port du gilet réfléchissant est obligatoire en trottinette électrique lorsque vous roulez de nuit.

En règle générale, soyons attentifs à l'autre sur la route ainsi que dans les chemins.

Le stationnement sur les trottoirs est interdit dans la commune (arrêté 21-2021).

Les arrêts et le stationnement sont interdits rue du commandant Cousteau afin de garantir la sécurité des élèves aux entrées et aux sorties des classes (arrêté 51-2021).
Aux abords de l'école, du city stade et de l'aire de jeux, limitez votre vitesse, pensez aux « enfants » !
Le stationnement dans le lotissement cœur de bourg doit se faire sur vos propriétés ou sur les parkings mis à votre disposition. Le but est de faciliter le passage des autres véhicules, des piétons et d'éviter la création d'ornières sur les espaces verts.

Frelons asiatiques

Tous les nids doivent être signalés en mairie pour déclencher leur destruction (prise en charge par la mairie et le département). La commune assumera l'intégralité de la prise en charge dès lors que les crédits du département seront épuisés.

Notre référent mairie : M. David DRUT (06 86 16 64 20) - suppléant : M. Alain MIREY (07 85 60 14 86)
Cette opération s'arrête prochainement.

Pour votre information (intervention d'un technicien) :

En 2023 = 16 nids // en 2024 = 6 nids // en 2025 = 28 nids à ce jour.

Collecte des sapins

L'opération va être renouvelée cette année.

Pour ce faire, nous vous invitons à déposer vos sapins au pied de l'une des pancartes qui seront installées sur l'ensemble de la commune et ce **UNIQUEMENT le dimanche 12 janvier 2026**.

Vous pourrez également déposer vos sapins personnels sur le point de collecte situé dans la cour de la mairie du samedi 4 janvier 2026 au dimanche 26 janvier 2026.

Comptant sur votre bienveillance pour que cette collecte puisse être renouvelée.

Espaces verts

L'utilisation d'engins bruyants est permise :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les jours ouvrés

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les samedis

De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

Accès à la déchèterie de Fontenay-le-Pesnel :

Lundi de 13h45 à 17h30

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30

Les feux de tous types sont interdits, tout comme les dépôts sauvages.

Malheureusement, nous sommes obligés de constater que cela n'est pas respecté par tous. 

Rappel sur la taille des haies (Pour faire suite aux questionnements de certains d'entre vous) :

Les haies mitoyennes, plantées en limite de propriété, doivent être entretenues par les deux parties (chacun son côté).

Les haies non mitoyennes, si elles sont plantées sur son terrain, sont à la charge intégrale du propriétaire.

Les haies et les arbres doivent être taillés afin de ne pas empiéter sur les trottoirs, la chaussée ou empêcher le fonctionnement de l'éclairage public.

D'une manière générale, soyons attentifs à notre environnement et au respect de l'autre.

Projets réalisés

- Mairie : mise en place d'une pompe à chaleur (mutualisation avec la salle communale).
- Remplacement de 18 tampons d'assainissement (rue de Tilly, rue du Moutier et rue du stade).
- Installation d'une seconde table de pique-nique au baby-parc et une autre dans le verger.

Projets en cours

- Salle communale (ancienne cantine) : réfection thermique et rafraîchissement intérieur/extérieur.
- Mairie : restauration et mise en valeur du pignon de la mairie.
- SMA : renouvellement des portes, des fenêtres et changement du mode de chauffage avec la mise en place d'une pompe à chaleur.
- Effacement de réseaux : Hameau Hervieu.
- Assainissement : remise en état d'une partie du réseau.
- Rétrocession lotissement « Cœur de bourg » (pas de nouvelles de Nexity).
- L'état actuel de la grotte nous amène à envisager fortement sa destruction.
- Un terrain à vendre (le dernier) dans le lotissement « Cœur de bourg ».
- Mise en place d'une boîte à livres dans l'aire de jeux.
- API : engagement de principe pour l'installation d'une supérette autonome dans le square à côté des commerces.
- Remplacement de 7 tampons d'assainissement rue du Moutier.
- Réfection de la voirie et création de trottoirs « rue de la Gare », ainsi que sur un tronçon de la « rue de Vaubadon » (entre la « rue de la gare » et la « rue Wangari Maathaï »).
- Sécurisation de l'arrêt de bus « rue de Vaubadon ».

Animations, Jeunesse

- Vente des sapins organisée par la P'tite Ourse.
- Du 1^{er} au 19 décembre : apéros de l'avent par l'association du Comité des fêtes
- 6 et 7 décembre : Téléthon organisé par l'association Bougeons pour la recherche.
- 6 décembre : Remise du colis des anciens (+ de 75 ans) à partir de 10h.
- 6 décembre, 15h00 à la salle communale : Noël des enfants organisé par la municipalité à destination des enfants de moins de 12 ans. Ouverture des portes à 14h30.
- 28 février : Repas des ainés (+ de 65 ans).
- BAFA et BAFD : Renseignement au 02 31 47 61 61 auprès des Francas du Calvados. Participation financière des Francas et de la municipalité d'Audrieu à hauteur de 100€.

Nous vous souhaitons un bel automne !

Votre équipe municipale

Nous vous invitons aux voeux du conseil le vendredi 9 janvier 2026 à 19h dans la salle communale.

Moment convivial pour entamer l'année 2026 !